



Du débroussaillage à l'aménagement

C
A
U
E

CONSEIL D'ARCHITECTURE D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT
10, RUE DU THÉÂTRE 66000 PERPIGNAN
T. 04 68 34 12 37 / F. 04 68 34 80 90 / cauepo@wanadoo.fr



en partenariat avec



► pour les renseignements réglementaires et administratifs, consultez :

DIREN Languedoc-Roussillon
58 avenue Marie de Montpellier - CS 79034
34965 MONTPELLIER Cedex 2
tél : 04 67 15 41 41
diren@languedoc-roussillon.ecologie.gouv.fr

Mairies de Collioure, Port-Vendres, Banyuls-sur-mer, Cerbère en fonction de la parcelle concernée



les choix d'aménagement

12.3

Organismes à contacter

► pour les renseignements techniques, consultez :

Syndicat des AOC Banyuls et de l'AOC Collioure
Mas Reig
66650 BANYULS-SUR-MER
tél : 04 68 21 45 73
cru.banyuls@wanadoo.fr

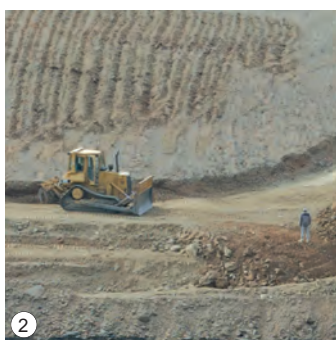
GDA du Cru Banyuls
BP 67 - Route des Mas - ZA
66651 BANYULS-SUR-MER Cedex
tél : 04 68 88 12 50
gdacb@wanadoo.fr

CAUE des Pyrénées-orientales
10 rue du Théâtre
66000 PERPIGNAN
tél : 04 68 34 12 37
cauepo@wanadoo.fr

Chambre d'Agriculture des Pyrénées-orientales
19 avenue de Grande Bretagne
66025 PERPIGNAN CEDEX
tél : 04 68 35 74 00
accueil@pyrenees-orientales.chambagri.fr

Sites classés
des vignobles de
la Côte Vermeille

guide pratique et de
recommandations



Les étapes du débroussaillage à l'aménagement, détaillées ici, ont été présentées dans la fiche 12.1 : méthodologie

1. Le défrichage : choix des outils

la pelle-araignée (ci-contre, photo 1)

Pour le renouvellement du vignoble traditionnel.

Elle n'a pas besoin de pistes pour rejoindre les parcelles les plus difficiles d'accès et permet de respecter au mieux les structures en place. Utile aussi pour l'arrachage de souche après le passage d'une épareuse ayant coupé la végétation ligneuse en place. Son coût : 10 000 euros/ha

le bulldozer (ci-contre, photo 2)

Ne pouvant s'approcher à moins de 2m des murettes (risques liés à son poids), il est à réserver pour les extensions du vignoble dans des zones dépourvues de murettes, à pente faible, accès facile, aux terrasses larges et régulières. Il permet la création de piste, le défrichage de parcelle envahie par la végétation, le défonçage du sol pour faciliter l'enracinement de la vigne.

Son coût : 3 000 euros/ha

2. Analyse du sol avant arrachage et apport éventuel amendements et fumure

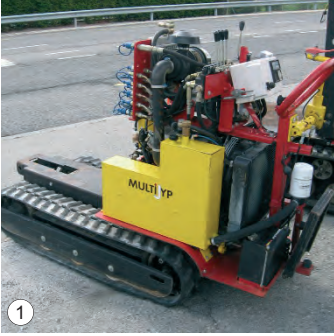
3. Réflexion sur l'aménagement à réaliser sur la parcelle selon les pratiques futures

3.1. ► Choix des méthodes d'entretien (alternatives au désherbage chimique)

	Les +	Les -	incidences sur l'aménagement des parcelles	utilisable sur
Thermique (à l'étude)	Possible sur les parcelles les plus pentues et les plus inaccessibles	Risque d'incendies. Temps de travaux importants (plusieurs passages par an nécessaires). Coût du gaz	Absence de bois morts sur les parcelles. Utilisateur discipliné et précautionneux. Utilisation uniquement sur les plantules	Tout type de parcelle
Tracteur à chenillette (à l'étude)	Peu de temps de travaux si parcelles aménagées pour la chenillette.	Coût du carburant, tassement du sol, risque d'érosion si travail dans le sens de la pente.	Tournières, palissage	Vignes peu pentues, banquettes
Mulet	Efficacité et souplesse. Nécessite moins d'aménagement sur les parcelles. Adaptable à un nombre important de parcelles sur le Cru.	Temps de travaux relativement important (plusieurs passages par an nécessaires).	Tournière (faible largeur), attachage de la végétation, attention aux piquets fers et ancrage en bout de rang si palissage. Main-d'œuvre spécialisée.	Vignes peu à moyennement pentues, banquettes
Manuel	Efficacité	Temps de travaux trop importants (inadapté économiquement). Travail pénible physiquement.		Tout type de parcelle
Paillage biodégradable (à l'étude)	Maintient le taux d'humidité du sol. Pas de pollution. Alternative au désherbage intéressante si le rang se trouve sur un talus (cas des micro-banquettes).	Coût des matériaux et de mise en place élevés. Dégradation des matériaux plus ou moins rapide.	Sur les souches, feutre en rouleaux sur rangs droits ou en plaquettes (circulaires ou rectangulaires) autour des souches. En plein si utilisation d'écorces ou BRF (bois raméal fragmenté = petits morceaux de bois provenant des branches d'arbres d'un diamètre inférieur à 5cm). Incompatible avec désherbage chimique.	Tout type de parcelle (dépend de la technique utilisée)
Enherbement maîtrisé (à l'étude)	Peu de temps de travaux si tondeuse ou broyeuse auto-tractée. Limite l'érosion et le ruissellement	Enherbement trop concurrentiel sous le rang. Temps de travaux importants si débroussailluse à fil. Couvert à maîtriser en période estivale.	Un labour si enherbement semé. Fauchages réguliers. Tournières et palissage si utilisation broyeuse.	Certaines parcelles patrimoniales à accessibilité très difficile et grosse densité d'ouvrages. Parcelles au sol profond.
Chimique	Temps de travaux peu importants.	Risque de pollutions. Résistance croissante des adventices aux désherbants utilisés (perte d'efficacité)	Respect de la réglementation : doses, mélanges interdits, produits interdits, ZNT (zone non traitée, c'est-à-dire qui ne doit recevoir aucun traitement phytosanitaire quel qu'il soit), rinçage du matériel, stockage des produits...	Tout type de vigne (utiliser en dernier recours)

Le désherbage chimique a été dès 1970 une révolution (gain de temps, faible coût, résultats...). Mais cette pratique doit se réduire pour préserver la qualité des eaux potables. Son remplacement par des procédés mécaniques a des incidences sur la physionomie des nouvelles plantations (écartement entre les lignes, piquets...) et pose la question de l'accessibilité aux parcelles pour les outils spécifiques. Aujourd'hui différentes techniques sont utilisées ou testées avec leurs avantages et inconvénients selon le contexte dans lequel elles sont mises en oeuvre (topographie de la parcelle, hydrologie, présence de murettes,...). En général, l'abandon du désherbage chimique accroît la difficulté à conserver les murettes et il faut envisager des ré-aménagements, même sur les vignes les plus complexes et pentues.

3.2. ► Choix des outils de désherbage et de travail du sol



1



2



3



4

► **la chenillette** (ci-contre, photo 1) :

Sa faible largeur en fait un outil très adapté et performant. Pas encore répandue.

Son coût : 22000 euros HT

► **le motoculteur léger "agriette"** (ci-contre, photo 2).

Son coût : 4000 euros HT

2

► **le treuil** (ci-contre, photo 3) : utile à l'épierrement mais rare car dangereux et difficile d'utilisation.

► **la traction animale** (ci-contre, photo 4) dépend surtout de la largeur des terrasses

et de l'importance des ouvrages hydrauliques.

► **le tracteur** : Vignes pas ou peu pentues. 3 à 4m par tournière.

3.3. ► Choix des cépages

3.4. ► Choix des pratiques culturales

L'évolution des techniques viticoles et des modes de gestion, qui répond à des justificatifs techniques et économiques (mécanisation facile, travail du sol, optimisation de la surface foliaire exposée...), génère des changements plus ou moins rapides du paysage (matériaux, changement du parcellaire, nouvelles pratiques de palissage, enherbement, densité de plantation...). Le choix du cépage est aussi un facteur important de changement. Ces modes de conduite donnent à voir de nouveaux paysages viticoles.

► **La conduite en gobelet** (ci-dessous, photo 1) est la forme traditionnelle du vignoble de Banyuls. La taille maintenue basse à 0,70m est adaptée aux conditions de sécheresse et au vent violent. L'écartement entre les rangs est de 1,50m. En période végétative, la masse foliaire autorise le passage des vues par dessus. En période hivernale, le graphisme des plantations réapparaît et met en évidence les structures de pierres.

► **La conduite en échals (bois)** (ci-dessous, photo 2) dévoile une forêt de piquets qui ondule en suivant le relief. L'architecture de la vigne en est partiellement occultée. Un nouveau paysage s'installe. Cette conduite facilite le passage d'outils entre les rangs.

Coût supplémentaire d'aménagement : 5000 euros/ha

► **La conduite palissée en cordon ou gobelet-éventail (piquets métalliques tendus de fil de**



1



2



3

fer horizontal) (page précédente, photo 3) introduit un autre graphisme et une autre notion des espaces par la hauteur de végétation et l'écartement entre rangs. En hiver les structures métalliques soulignent cette nouvelle géométrie. En période végétative, la hauteur des pieds bloque en "rideau" la vue d'un automobiliste.

Coût supplémentaire d'aménagement : 2000 euros/ha

► **Il est également nécessaire de réfléchir sur les lignes et alignements de plantations**

Les lignes de plantations peuvent être parallèles aux lignes de niveau, ou perpendiculaires ou encore, les ceps peuvent être alignés en diagonale "3/4 face" ce qui limitera le phénomène d'érosion après désherbage au mulch ou mécanique (alignement recommandé).

3.5. ► évaluation des besoins en accessibilité

4. Arrachage des souches à la pelle-araignée

5. Réfection des murettes

6. Nouveaux aménagements, plantations

Tout aménagement ou renouvellement ne doit pas se penser à l'échelle d'une seule parcelle, mais en tenant compte de sa cohérence avec l'ensemble du territoire et de son échelle : l'apparition de nouvelles formes de vignes est envisageable quand elles ne sont pas en confrontation directe avec le vignoble traditionnel.

3 ► Renouvellement d'une vigne (vignoble traditionnel)

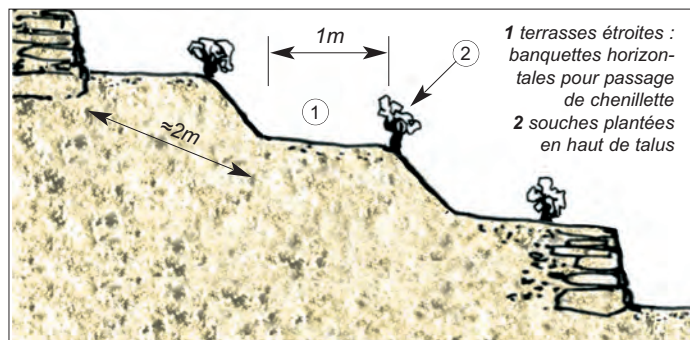
*Confrontation de 2 types d'architecture
photo du haut : vigne traditionnelle en haut de la parcelle et terrasses étroites sans murette en bas
photo du bas : enlèvement des murettes*



Objectif paysager : conservation et restauration des structures. La replantation autorise à améliorer l'architecture de la parcelle, la conservation à 100% de son patrimoine bâti peut dans certains cas remettre en cause la survie économique du vignoble. Avec l'autorisation adéquate des services de l'Etat et dans certaines conditions (murettes d'épierrement, réseau important d'agouilles), il peut être envisagé avec raison et parcimonie l'enlèvement de certaines murettes (1 sur 2 maximum), permettant d'insérer une piste, des talus, ou de redispser la trame de plantation pour une mécanisation.

L'insertion de banquettes horizontales intermédiaires est une réponse "expérimentale" à ces problématiques. Plusieurs passages étroits de 1m sont ménagés pour le passage de chenillette (65cm). Ces banquettes nécessitent néanmoins une certaine profondeur de sol.

aménagement expérimental entre deux murettes



► Extension de vignoble

Dans des sites éloignés du vignoble traditionnel, les aménagements horizontaux (en banquettes) répondent assez bien aux problématiques d'érosion, de maîtrise de ruissellement et de facilité de travail du sol (mécanisation). L'impact paysager est réel et le contraste avec le vignoble traditionnel grand. La consolidation de certains pieds de talus par des murettes, ou triangles de soutènement (voir fiches 8.1 et 8.2) peut atténuer cette différence. L'aspect d'ensemble est très délicat lorsque la parcelle est perçue d'en contre-bas, offrant ainsi une succession de talus "d'éboulis". Des tentatives de végétalisation ou d'enherbement des talus peuvent atténuer ce problème paysager. Cette végétalisation doit être néanmoins maîtrisée pour éviter le maximum de concurrence et les incendies.